

**BULLETIN D'INSCRIPTION
ANNUELLE 2017/2018 OU ADHESION LICENCE**



NOM Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tel fixe _____ Tel Mobile _____

E-mail (*indispensable*) _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Sexe M F

PERSONNE à PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM Prénom _____ Tel domicile _____

Tel Mobile _____ Tel travail _____

Activité et règlement

Activité : Optimist Dériveur double Catamaran 12 Catamaran 15 Windsurf SUP

Niveau : initiation perfectionnement

Jour : Adulte Samedi matin - Jeune Mercredi Après-midi ou Samedi Après-midi

N° licence _____

PAIEMENTS

Echéancier	Date de paiement	N° de chèque
Caution égale au montant du forfait (<i>non encaissée</i>)		
Acompte € (<i>encaissé le 30/09</i>)		
1 ^{er} complément € (<i>encaissé le 30/01</i>)		
2 ^{ème} complément € (<i>encaissé le 30/03</i>)		
(Tarifs applicables aux adhérents qui ont uniquement besoin d'une licence)		
Type de Licence	Date de paiement	Montant à payer
Voile compétition adulte : 54€ + <i>adhésion</i> 16€		70 €
Voile compétition jeune -18 ans: 27€ + <i>adhésion</i> 16€		43 €
SUP compétition : 41€ + <i>adhésion</i> 16€		57 €

REGLEMENT INTERIEUR à votre disposition dans le classeur près de l'accueil

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur 2014 de « La Mouette Sinagote ».
J'atteste avoir pris connaissance de la zone de navigation autorisée et du règlement intérieur de la base nautique ainsi que des annexes (en fin de ce document).

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (Nom, Prénom) _____
déclare sur l'honneur avoir le plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle, ou exercer la tutelle ou être investi du droit de garde
sur le mineur : _____

- J'autorise le mineur ci-dessus à pratiquer les activités nautiques au sein de LA MOUETTE SINAGOTE.
- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes les interventions et soins médicaux qui apparaissent nécessaires, y compris son transport dans un établissement hospitalier.
- J'atteste également que :
 - Moins de 16 ans : l'enfant précité est apte à s'immerger, puis à nager au moins 25 mètres.
 - Plus de 16 ans : l'enfant précité est apte à nager au moins 50 mètres départ plongé
 - J'autorise le mineur désigné ci-dessus à regagner son domicile par ses propres moyens et dégage la responsabilité du Responsable du Centre Nautique en dehors des heures d'ouverture de la base nautique.

MODALITES

- J'autorise la diffusion sur les supports de communication du club des photos de l'adhérent
- En perfectionnement je m'engage à remplir un contrat coureur qui stipule les engagements réciproque adhérents – association et à fournir le complément de matériel en fonction de ma pratique (voir annexe 1)
- J'atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurances associées à la licence FFV ou FFS, et avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour les capitaux Invalidité et Décès plus élevés (voir annexe 2)
- J'atteste avoir lu et accepté les conditions de l'annexe 4 relatives au transport et l'annexe 5 liées aux conditions de stage et de régates des mineurs
 - J'accepte d'être sollicité en tant que bénévole lors de l'organisation d'évènements au club (on a besoin de bénévoles pour les inscriptions, le parking, la sécurité à terre et sur l'eau, les classements, tenir le bar...). Je serai libre d'accepter ou de refuser en fonction de mes disponibilités bien entendu.
 - Je fournis le copie d'un certificat médical d'aptitude à la pratique et à la compétition des activités nautiques de moins d'un an (fournir un certificat du médecin).** L'original sera conservé par l'adhérent et transféré en format numérique sur son espace personnel de la Fédération Française de Voile pour valider sa licence.

Attention tout dossier incomplet (bulletin dûment rempli, règlement, caution et certificat) ne sera pas accepté, ni pris en compte. Toute inscription est ferme et définitive. Pour les conditions d'annulation voir annexe 3.

Nom : _____ Prénom : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

PRIX

Le prix total est indiqué dans la colonne « Montant », il inclue le forfait cours, la licence (27€ licence FFV enfant, 54€ licence FFV adulte et 41€ licence FFS) et l'adhésion (16€). Il est réglé en 3 chèques (montants dans les colonnes chèque 1, chèque 2 et chèque 3). Un chèque de caution du montant total sera demandé et sauf dégâts liés à une négligence manifeste, la perte du matériel si celui-ci est sous la garde de l'adhérent (en régate par exemple) ou autre motif directement imputable à un comportement fautif il sera restitué en fin de saison.

En cas d'adhésions multiples une réduction de 15% sera effectuée sur le montant du forfait cours du plus jeune (hors licence, hors adhésion). Les chèques sports et chèques vacances sont acceptés.

CATAMARAN	MONTANT	CHEQUE 1	CHEQUE 2	CHEQUE 3	CAUTION
Jeunes / ados (samedi après-midi)	390 €	130 €	130 €	130 €	390 €
Adultes (samedi matin)	520 €	173 €	173 €	174 €	520 €
Endants (mercredi après-midi)	390 €	130 €	130 €	130 €	390 €
DERIVEUR					
Jeunes / ados (loisir) Laser Vago (samedi après-midi)	390 €	130 €	130 €	130 €	390 €
Jeunes / ados sportif 29er (samedi après-midi)	445 €	148 €	148 €	149 €	445 €
Adultes (loisir) Laser Vago (samedi matin)	520 €	173 €	173 €	174 €	520 €
Laser 4000 adultes (samedi matin)	765 €	255 €	255 €	255 €	765 €
OPTIMIST					
Optifun enfants (mercredi et samedi après-midi)	380 €	127 €	127 €	126 €	380 €
Optimist promotion (samedi après-midi)	380 €	127 €	127 €	126 €	380 €
Optimist performance (mercredi après-midi)	380 €	127 €	127 €	126 €	380 €
WINDSURF					
Loisir adultes (samedi matin)	455 €	152 €	152 €	151 €	455 €
Jeunes débutants (mercredi et samedi après-midi)	350 €	117 €	117 €	116 €	350 €
Jeunes promotion (mercredi et samedi après-midi)	350 €	117 €	117 €	116 €	350 €
Jeunes performance (samedi après-midi)	350 €	117 €	117 €	116 €	350 €
Jeunes / ados slalom (samedi après-midi)	350 €	117 €	117 €	116 €	350 €
Haut niveau (RS-X, support olympique)	600 €	200 €	200 €	200 €	600 €
STAND UP PADDLE					
Loisir adultes (samedi matin)	375 €	125 €	125 €	125 €	375 €

ANNEXES

Annexe 1 : Pratique perfectionnement

Les pratiquants promotion / perfectionnement s'engagent à signer un contrat coureur en début de saison qui fera l'état des lieux du matériel qui leur est remis. Ils s'engagent à l'entretenir et le restituer dans le même état en fin de saison (à l'usure normale près). Concernant le gréement (gréement complet pour le windsurf et voiles pour dériveur/optimist) ce dernier est à la charge de l'adhérent qui utilisera son gréement personnel. De même, l'accastillage prévu sur les dériveurs est un accastillage fonctionnel de base, l'adhérent pour le modifier à son gré à condition de restituer en fin de saison l'accastillage fourni en début de saison.

Annexe 2 : Compléments d'assurance

Toutes les conditions d'assurance et la possibilité de souscrire des assurances complémentaires sont présentes sur les sites fédéraux. Pour les adhérents Voile (FF Voile) ces conditions sont précisées sur le site de la FFV : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp> ou sur l'espace personne du licencié <http://licencie.ffvoile.fr>. Pour

les pratiquants Surf (Stand-Up Paddle) ces conditions sont précisées sur <https://www.surfingfrance.com/infos/licence-et-assurance.html>.

Annexe 3 : Conditions d'annulation

Le club se réserve le droit, si une section n'est pas remplie à 80% au démarrage des cours, d'annuler la section. L'adhérent sera alors intégralement remboursé et pourra bénéficier d'une inscription prioritaire sur d'autres supports dans la limite des places disponibles. Les annulations sans frais sont autorisées jusqu'au 31 août, ensuite l'année complète sera dûe. Toutefois en cas de force majeure l'adhérent sera remboursé du montant des cours (licence et adhésion non remboursés) au prorata temporis. Pour tout autre cas, même si les annulations ne sont pas possibles, une demande de recours gracieux pourra être émise auprès du bureau de l'association qui statuera au cas par cas.

Annexe 4 : Transport

Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'à l'entraîneur, et ce au début des cours. Outre la question de responsabilité cela permet aussi d'échanger avec l'entraîneur et d'aider à organiser l'activité (aider à sortir les bateaux ou les planches pour les petits par exemple). En cas d'intempérie ou cas de force majeure la séance peut être annulée, les parents doivent donc s'assurer que l'enfant sera bien pris en charge avant de le laisser sous la responsabilité de l'entraîneur.

Par ailleurs, les déplacements en régates ou en stage sont organisés par les adhérents et leurs parents sous leur entière responsabilité. Le club de la Mouette Sinagote n'organise pas les déplacements, mais fera en sorte de les faciliter en mettant à disposition des remorques pour l'emport des embarcations. Il appartient à chaque adhérent de s'assurer de la sécurité du transport (permis, assurance) et au conducteur des véhicules de s'assurer du bon état de la remorque (les remorques font l'objet d'un contrat d'entretien) et de signaler toute anomalie éventuelle. Il est demandé à chaque parent de participer à la hauteur des déplacements de son ou ses enfants et à tracter les remorques.

Annexe 5 : Conditions de régates ou stage des mineurs

Lors d'un déplacement en stage ou en régates :

- Pendant les horaires d'activité nautique les enfants sont sous la responsabilité de leur entraîneur.
- En dehors des horaires d'activité nautique (transport, soirée, nuit si le stage ou la régates se déroule sur plusieurs jours) les enfants demeurent sous la responsabilité des personnes exerçant l'autorité parentale ou des personnes en ayant reçu délégation.

Nous demandons aux parents ne pouvant se déplacer en régates de confier leur enfant à un autre parent qui en aura alors la charge et de prévenir l'entraîneur. La Mouette Sinagote ou l'entraîneur ne peuvent être tenus responsables de la surveillance des enfants en-dehors des horaires d'activité nautique.